

tenue par Madame PERDU, magistrate-désignée

En présence de Madame PORTES, Rapporteur publique

Madame STRZALKOWSKA, Greffière

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2300095	RAPPORTEURE: Madame Sylvande PERDU
------------	---------------------------	---

Titre de l'affaire Mme G. demande au tribunal la remise de ses dettes d'aide personnalisée au logement et de prime d'activité.

Nom des parties **Représentants des parties**

Demandeur Madame G. Marlène Madame G. Marlène

Défendeur CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES PYRENEES-ATLANTIQUES

02)	DOSSIER N° 2301529	RAPPORTEURE: Madame Sylvande PERDU
------------	---------------------------	---

Titre de l'affaire REENVOI TA TOULOUSE - M. Philippe L. demande au tribunal d'annuler les décisions en date du 6 décembre 2022 prise par la Caisse d'allocations familiales (CAF) des Hautes-Pyrénées portant sur indu d'allocation de logement social (ALS) d'un montant de 273 euros, 214 euros et 24 euros

Nom des parties **Représentants des parties**

Demandeur Monsieur L. Philippe Monsieur L. Philippe

Défendeur CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTES-PYRÉNÉES

03)	DOSSIER N° 2301736	RAPPORTEURE: Madame Sylvande PERDU
------------	---------------------------	---

Titre de l'affaire Mme Béatrice D. forme opposition à la contrainte émise le 15 juin 2023 par la Caisse d'allocations familiales (CAF) des Pyrénées-Atlantiques portant sur un indu de prime d'activité d'un montant de 2 078,09 euros

Nom des parties **Représentants des parties**

Demandeur Madame D. Béatrice Maître MOURA Henri (Cour)

Défendeur CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES PYRENEES-ATLANTIQUES
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

09 heures 30

04) DOSSIER N° 2301781

RAPPORTEUR: Madame Sylvande PERDU

Titre de l'affaire M. Manuel G. demande au tribunal d'annuler les décisions implicites de rejet, née du silence gardé par la Caisse d'allocations familiales (CAF) des Pyrénées-Atlantiques portant refus de remise de dettes sur indus de prime d'activité d'un montant de 533,48 euros et de revenu de solidarité active (RSA) d'un montant de 3 133,54 euros et 416,67 euros

Nom des parties

Demandeur Monsieur G. Manuel

Représentants des parties

Maître MOUTOUSSAMY Kris (Cour)

Défendeur DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES PYRENEES-ATLANTIQUES

05) DOSSIER N° 2302102

RAPPORTEUR: Madame Sylvande PERDU

Titre de l'affaire Mme Sandrine B. demande au tribunal d'annuler la décision en date du 24 juillet 2023 prise par la Caisse d'allocations familiales (CAF) des Landes portant refus de remise de sa dette de prime d'activité (PA) d'un montant de 282,48 euros

Nom des parties

Demandeur Madame B. Sandrine

Représentants des parties

Défendeur CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES LANDES

Madame B. Sandrine

06) DOSSIER N° 2302510

RAPPORTEUR: Madame Sylvande PERDU

Titre de l'affaire Madame Marie D. demande au tribunal l'annulation de la décision prise par la CAF des Landes en date du 04/09/2023 portant sur un indu de prime d'activité d'un montant de 3360,51€

Nom des parties

Demandeur Madame D. Marie

Représentants des parties

Défendeur CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES LANDES

Madame D. Marie

09 heures 30

07) DOSSIER N° 2302516

RAPPORTEUR: Madame Sylvande PERDU

Titre de l'affaire Madame Nelly B. demande au tribunal l'annulation de la décision implicite acquise le 15 juillet 2023 par laquelle la Caisse d'allocations familiales des Pyrénées-Atlantiques a refusé la remise d'un solde d'indu d'aide personnalisée au logement (2 734,11 euros)

Nom des parties

Demandeur Madame B. Nelly

Représentants des parties

DBKM AVOCATS (Cour)

Défendeur CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES PYRENEES-ATLANTIQUES

08) DOSSIER N° 2302547

RAPPORTEUR: Madame Sylvande PERDU

Titre de l'affaire Madame Rabha R. demande au tribunal l'annulation de la décision prise par la Conseil Général des Pyrénées Atlantiques en date du 19/09/2023, portant sur un refus de remise de dette RSA d'un montant de 4549,38 €

Nom des parties

Demandeur Madame R. Rabha

Représentants des parties

Madame R. Rabha

Défendeur DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Observateur CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES PYRENEES-ATLANTIQUES

09) DOSSIER N° 2502135

RAPPORTEUR: Madame Sylvande PERDU

Titre de l'affaire RENVOI DU CE: Annulation du jugement n°2202617, 2202618, 2202619,2202620.

Nom des parties

Demandeur Monsieur L. Arnaud

Représentants des parties

Monsieur L. Arnaud

Défendeur DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Arrêté le 30/10/2025

Le président du tribunal